

## V I V R E E N S E M B L E

# Je comprends les droits de l'enfant



CITOYENNETÉ

## Présentation générale

Le cycle « Vivre ensemble » est découpé en trois séquences – Je découvre les droits de l'enfant (1), Je comprends les droits de l'enfant (2), J'agis pour les droits de l'enfant (3) – afin de permettre à l'animateur de faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits. Le parcours peut être adapté en fonction de l'âge des enfants et du temps disponible. Il est accompagné d'**un livret d'animation conçu par l'Unicef et l'IFAC**, disponible sous format PDF à côté de cette fiche, qui contient l'ensemble des outils indispensables à la réalisation de toutes les activités proposées.

Une fois que les enfants ont découvert ce que signifie avoir des droits et ce que cela peut représenter dans leur vie quotidienne, il est important qu'ils puissent formuler par eux-mêmes et collectivement les sujets qui leur semblent importants et sur lesquels ils souhaitent se mobiliser.

À cette étape, travailler sur la cohésion du groupe facilitera par la suite la conduite collective d'un projet.

La **séquence 2** invite donc les animateurs à animer des temps de jeu, de débat, de réflexion, afin que les enfants puissent s'approprier les thématiques, se construire une identité de groupe et décider ensemble de la manière dont ils veulent agir.

## Idées de sortie en rapport avec le cycle

- Rencontrer une ou un bénévole de l'Unicef.
- Participation à la Journée des droits de l'enfant ou à l'Uniday.

## Programme des séances

Séance 1 : le jeu sans règle

Séances 2 et 3 : le débat des droits de l'enfant

## Prolongement / approfondissement

L'action s'inscrit dans le domaine 3 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « Formation de la personne et du citoyen ». Elle met en application plusieurs thèmes cités dans « la règle et le droit » : la Convention internationale des droits de l'enfant, la compréhension et le respect des règles communes et de civilité, les libertés individuelles et collectives. Par ailleurs, l'action s'inscrit également dans l'enseignement moral et civique du Parcours citoyen.

### Auteurs

IFAC  
Unicef

### Public

Entre 9  
et 11 ans

### Nombre de participants

Entre 10 et  
15 enfants

### Nombre de séances

3

### Durée

Moyenne  
de 35 min  
par séance

### Temps de préparation

🕒 🕒

## SÉANCE 1

# Le jeu sans règle

👤 1 animateur niveau BAFA | ⌚ 45 min



### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Un ballon, 2 cerceaux, un tableau et un feutre effaçable.



### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Extérieur.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Faire émerger la nécessité de construire des règles.
- Trouver des solutions collectivement pour faciliter le bon déroulement d'un jeu.
- Créer une cohésion d'équipe autour d'un but commun.

## PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Le jeu sans règle permet aux enfants de faire l'expérience de l'utilité des règles. En partant de leurs besoins pour pouvoir vivre le jeu positivement, ils vont construire les règles eux-mêmes, au fur et à mesure.

Le jeu se déroule en plusieurs manches ponctuées de temps de discussions pour réévaluer le bien-fondé des règles établies.

À l'issue de l'activité, l'animateur utilise la démarche initiée lors du jeu pour faire écho aux règles de l'école ou du centre de loisirs : ne pas courir dans les couloirs, déjeuner à midi, dire bonjour aux adultes, écouter les adultes, ranger le matériel... Il distingue les règles de sécurité (physique, morale, affective, matérielle), d'organisation, de bien vivre ensemble. Par son action, il permet de clarifier et de (re)donner du sens au règlement.

Au départ du jeu, les enfants sont répartis en deux équipes. Chaque équipe dispose d'un cerceau. L'animateur a pris soin de placer le ballon à équidistance des deux cerceaux.

L'animateur donne la consigne : l'équipe qui dépose le ballon dans son cerceau marque un point. Lorsque l'une des deux équipes marque le premier point, l'animateur stoppe le jeu et regroupe les enfants.

Il recueille leurs ressentis et leurs constats. Il propose à chaque équipe d'ajouter deux nouvelles règles, qui s'appliqueront à l'ensemble des participants.

Exemples de règles pouvant s'ajouter : le porteur de ballon doit rester immobile, pas plus de 10 passes, ne pas toucher le ballon avec les mains, le porteur du ballon se déplace à cloche-pied, les enfants des équipes doivent se tenir la main...

L'animateur note les deux nouvelles règles décidées sur un panneau visible de tous les enfants.

Il lance la deuxième manche. Lorsqu'une équipe marque un nouveau point, le jeu s'arrête à nouveau.

L'animateur recueille les ressentis et constats des enfants. Il les aide à évaluer l'efficacité des règles, à les catégoriser (règles qui permettent de protéger, de jouer, de gagner, de faire perdre l'autre équipe...).

Il propose d'en ajouter de nouvelles ou de supprimer des anciennes.

Les nouvelles règles, qui s'appliqueront à l'ensemble des participants, sont notées sur le tableau.

L'animateur lance la manche suivante et le jeu se déroule comme précédemment. Le jeu s'arrête lorsqu'une équipe a marqué 10 points.

## CONSEILS

Pour assurer pleinement la sécurité des enfants, il conviendra de :

- identifier un lieu propice à la mise en place du jeu, en privilégiant notamment les terrains d'herbe ;
- ajouter des règles sur la première manche en fonction de l'âge des enfants et du dynamisme du groupe ;
- définir un signal permettant l'arrêt du jeu à tout moment ;
- annoncer que l'animateur aura la possibilité de refuser la proposition d'ajout/de suppression qui atteindrait à la sécurité des enfants. La raison du refus sera expliquée.

## SÉANCES 2 ET 3

# Le débat des droits de l'enfant

👤 1 animateur niveau BAFA | ⌚ 2 x 45 min



### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Grandes feuilles de papier, feutres, crayons, gommages, ciseaux, scotch, les fiches thématiques du livret d'animation (p. 4 à 10), ainsi que la fiche-débat (p. 20), à l'attention des élèves modérateurs.



### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Extérieur / intérieur.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décider collectivement d'un thème pour se mobiliser.
- Formuler une opinion et la confronter à celle des autres.
- Écouter et respecter la parole de l'autre.

## PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Cette étape permet aux enfants de décider collectivement des thématiques sur lesquelles ils souhaitent se mobiliser. Elle est essentielle pour faire la transition entre la découverte des droits de l'enfant et le passage à l'action.

L'animateur part des thématiques proposées dans le livret d'animation (p. 4 à 10).

Il rappelle les 8 thématiques : bien-être, non-discrimination, participation, protection, famille, santé, éducation, loisirs.

L'animateur propose aux enfants de se répartir par groupes de 4 ou 5.

Dans chaque groupe, les enfants désignent un enfant qui va modérer le débat : il donnera la parole à chacun, il s'assurera que la parole est partagée et que les enfants ne se coupent pas la parole. Un autre enfant est désigné dès le début du débat pour restituer à l'ensemble du groupe l'objet de la discussion.

L'animateur rappelle aux enfants les consignes et règles à respecter durant le débat :

- parler chacun son tour ;
- écouter et respecter ce que disent les autres, ne pas se moquer ;
- ne pas interrompre celui qui parle ;
- rester dans le sujet du débat, ne pas parler d'autre chose ;
- donner la priorité à celui qui n'a jamais encore parlé ;
- ne pas répéter ce que quelqu'un vient de dire.

Chaque groupe choisit parmi les 8 thématiques celle qui est la plus importante pour les participants.

Une fois la thématique choisie, l'enfant qui modère le débat pose différentes questions (prévoir de dupliquer à l'avance la « fiche-débat » du livret d'animation (p. 20) pour chaque groupe) :

- Décrire le thème choisi en quelques mots.
- Pourquoi ce thème est-il important ?
- En quoi ce thème est-il lié aux droits de l'enfant ?
- Pourquoi les droits liés à ce thème ne sont-ils pas toujours respectés ?
- Comment faire pour qu'ils le soient ?
- Inventer un slogan décrivant ce qui vous semble important sur ce thème.

Chaque groupe crée un blason avec un slogan inscrit dessus (une séance entière peut être consacrée à la création du blason).

Chaque enfant qui a été désigné pour faire la restitution présente à l'ensemble du groupe le thème choisi, pourquoi il a été choisi, en quoi il est lié aux droits de l'enfant, et présente le blason sur lequel est inscrit le slogan du groupe.

En fin de séance, l'animateur présente les différentes modalités d'action proposées en séquence 3 (« J'agis pour les droits de l'enfant ») et les enfants décident collectivement celle qui leur semble la plus appropriée pour sensibiliser leurs pairs aux problématiques évoquées.